



COMMUNIQUE

Au vu du contexte international et national marqué par la crise du COVID-19, les services du Ministère du Commerce et de l'Industrie ont renforcé le dispositif de suivi et de veille sur les marchés.

Ainsi, le Gouvernement tient à rassurer les populations que des dispositions sont prises pour assurer un approvisionnement régulier du marché national en produits de grande consommation et de première nécessité.

En effet, malgré la ruée vers les marchés et centres commerciaux pour se procurer certains produits de grande consommation, notamment le riz, l'huile de table, le sucre, le lait, la tomate concentrée, le poisson et la viande, comme constatée ces derniers jours, il n'y aura ni discontinuité ni pénurie dans leur approvisionnement, en raison des disponibilités suffisantes et de la continuité de la production, en Côte d'Ivoire.

Par conséquent, nous invitons les populations à rester attentives aux mesures décidées par le Conseil National de Sécurité (CNS) et à éviter de céder à la panique en constituant notamment des provisions alimentaires disproportionnées.

Par ailleurs, en concertation avec les opérateurs économiques concernés, nous avons entrepris la mise en œuvre effective de la mesure numéro 5 du CNS portant sur le respect d'une distance d'un (1) mètre entre les personnes dans les grandes surfaces (supermarchés, magasins, ...) et l'application de mesures sanitaires et d'hygiène au sein des unités de production alimentaires.

Une communication périodique sera faite en cas de nécessité et selon l'évolution de la situation générale.

Souleymane DIARRASSOUBA